

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 19 août 2020 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ2022195A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Mme Julie Salanoubat est recrutée au grade de lieutenant (premier échelon – indice brut : 493), en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, pour occuper un emploi de psychologue, officière conseil en recrutement et gestion des compétences au sein de la région de gendarmerie Île-de-France – zone de défense et de sécurité de Paris, à Maisons-Alfort (94), pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 août 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA